

Le contrat de début d'exercice (CDE) (remplace le PTMG et le PTMA depuis le 1er avril 2021)

Médecin installé ou collaborateur libéral exerçant en Ile-de-France
en médecine générale

Le revenu complémentaire pendant la 1ère année d'exercice
(en métropole) prévu par le contrat de début d'exercice.

Médecin installé ou collaborateur libéral	Montant minimal mensuel des honoraires exigés	Plafond mensuel pour la médecine générale	Rémunération complémentaire mensuelle maximale
5 demi-journées hebdomadaires	2 350 €	4 700 €	2 350 €
6 demi-journées hebdomadaires	2 850 €	5 700 €	2 850 €
7 demi-journées hebdomadaires	3 300 €	6 600 €	3 300 €
8 demi-journées hebdomadaires	3 775 €	7 550 €	3 775 €
9 demi-journées hebdomadaires	4 250 €	8 500 €	4 250 €